

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 577 308

②1 N° d'enregistrement national :

86 01369

⑤1 Int Cl⁴ : F 24 C 7/08.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 31 janvier 1986.

③0 Priorité : DE, 13 février 1985, n° P 35 04 879.4.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 33 du 14 août 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société dite : Licentia Patent-Verwal-
tungs-GmbH, société de droit allemand. — DE.*

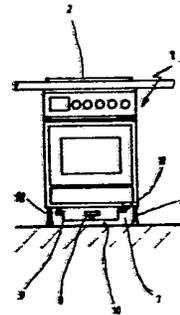
⑦2 Inventeur(s) : Herbert Fleischmann, Peter Klapper et
Manfred Baumgartl.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Madeuf.

⑤4 Cuisinière, notamment cuisinière encastrée.

⑤7 Cuisinière, notamment cuisinière encastrée comportant un
four de cuisinière et une plaque froide de cuisson, qui est
monté sur un socle de support et dans laquelle aux différentes
zones de plaque froide de cuisson correspondent des disposi-
tifs de chauffage par induction, l'appareil comportant un mo-
dule de commutation et de commande pour le chauffage par
induction et un dispositif de soufflage pour le refroidissement
du module de commutation et de commande, caractérisée en
ce que le module de commutation et de commande 8 est
monté dans le socle de support 6 de manière à pouvoir être
extrait vers l'avant.



FR 2 577 308 - A1

D

La présente invention est relative à une cuisinière, notamment à une cuisinière encastrée, comportant un four de cuisinière et une plaque froide de cuisson ; qui est montée sur un socle de support et dans laquelle, aux différentes zones de la plaque froide de cuisson correspondent des dispositifs de chauffage par induction, l'appareil comportant un module de commutation et de commande pour le chauffage par induction et un dispositif de soufflage pour le refroidissement du module de commutation et de commande.

Le DE-OS 2806794 décrit une cuisinière de ce type. Dans cette cuisinière, les éléments de commutation et de commande (module de commutation et de commande) pour le chauffage par induction et le dispositif de refroidissement correspondant sont montés entre la plaque froide chauffante et le four de cuisinière. Comme le dispositif de chauffage par induction et les éléments correspondant de commutation et de commande et les dispositifs de refroidissement exigent un espace assez grand pour leur logement et leur montage, la mise en place de ces éléments de construction entre l'enceinte de four et le four de cuisinière ne peut se faire rapidement que dans un four complètement neuf ou dans une cuisinière qui n'est pas encore construite. Les cuisinières déjà existantes ne peuvent donc pas être modifiées après coup pour recevoir une installation de chauffage par induction. Cependant, la réalisation complète d'une cuisinière à chauffage par induction pour ces emplacements de cuisson demande beaucoup de temps et entraîne des frais pour l'utilisation de nouveaux outils.

Le but de l'invention est donc de mettre au point un procédé économiquement avantageux qui permette d'équiper des cuisinières déjà existantes au moyen d'un champ de cuisson par induction tout en réalisant les éléments de commutation et de commande (module de commutation et de

commande) de manière à leur donner un aspect agréable pour la clientèle.

Ce but est atteint, suivant l'invention, du fait que le module de commutation et de commande est monté dans le socle de support de manière à pouvoir être extrait vers l'avant.

Le faible encombrement des éléments de commutation et de commande (module de commutation et de commande) suivant l'invention présente l'avantage que pratiquement n'importe quelle cuisinière usuelle peut être modifiée avec des frais très réduits pour être chauffée par induction sans qu'il soit nécessaire d'abandonner son mode de construction fondamental. Un autre avantage du dispositif consiste en ce que le module de commutation et de commande est très facilement accessible pour les travaux d'entretien et qu'il est logé dans une zone particulièrement avantageuse de la cuisinière.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemples non limitatifs, aux dessins annexés.

La fig. 1 est une vue avant d'une cuisinière.

La fig. 2 est une vue latérale de la même cuisinière.

La référence 1 désigne une cuisinière qui est conçue en tant que cuisinière encastrée et dont la plaque froide de cuisson 2 (plaque de cuisson) est montée dans ce que l'on appelle un plan de travail 3 qui fait partie d'une série de meubles de cuisine non représentés. La plaque froide de cuisson 2 comporte un dispositif d'induction connu pour chacune de ces zones de cuisson. La cuisinière 1 comporte un four 4 usuel qui constitue l'espace de cuisson du four à cuire et à rôtir. Au-dessous du four 4 se trouve un espace 5 pour le rangement des tôles à rôtir au

four et d'éléments analogues. La cuisinière 1 est placée sur un socle de support usuel 6 qui est légèrement en retrait par rapport à l'enveloppe de cuisinière proprement dite et qui est aéré. Suivant l'invention, l'espace 7

5 du socle porteur 6 contient le module de commutation et de commande 8 du chauffage par induction des zones de cuisson. Il est avantageux que le module de commutation et de commande 8 soit monté dans un carter 9 étanche à l'eau qui, en étant à une distance de sécurité 10 de la

10 surface de mise en place 11 de la cuisinière, est monté sur le socle porteur 6. Il est avantageux que le carter 9, avec le module de commutation et de commande 8, soit disposé de manière à pouvoir être extrait vers l'avant, c'est-à-dire pour être utilisé, sur des rails ou des

15 barres de glissement 12 ménagées dans le socle porteur 8. De plus, l'espace 7 du socle porteur 6 comporte une soufflerie de refroidissement pour le module de commutation et de commande 8. Le côté frontal du socle de support 8 comporte une grille d'aération amovible 14 à laquelle est associé

20 un filtre à poussière (filtre à filet d'air).

REVENDICATIONS

1. Cuisinière, notamment cuisinière encastrée comportant un four de cuisinière et une plaque froide de cuisson, qui est montée sur un socle de support et dans laquelle aux différentes zones de plaque froide de cuisson correspondent des dispositifs de chauffage par induction, l'appareil comportant un module de commutation et de commande pour le chauffage par induction et un dispositif de soufflage pour le refroidissement du module de commutation et de commande, caractérisée en ce que le module de commutation et de commande (8) est monté dans le socle de support (6) de manière à pouvoir être extrait vers l'avant.
2. Cuisinière suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le module de commutation et de commande (8) est monté sur des rails ou des barres de déplacement (12) placés dans le socle de support (6).
3. Cuisinière suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que le module de commutation et de commande (8) est monté dans un carter (9) étanche à l'eau.
4. Cuisinière selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le module de commutation et de commande (8) est monté dans le socle de support (6) à une certaine distance (10) de la surface d'appui (11) de la cuisinière (1).
5. Cuisinière selon la revendication 1, caractérisée en ce que la soufflerie (13) est également montée dans le socle de support (6).
6. Cuisinière selon la revendication 1, caractérisée en ce que le côté frontal du socle de support (6) comporte une grille d'aération amovible (14).
7. Cuisinière selon la revendication 6, caractérisée en ce que la grille d'aération (14) est associée à un filtre à poussière ou à un dispositif analogue.

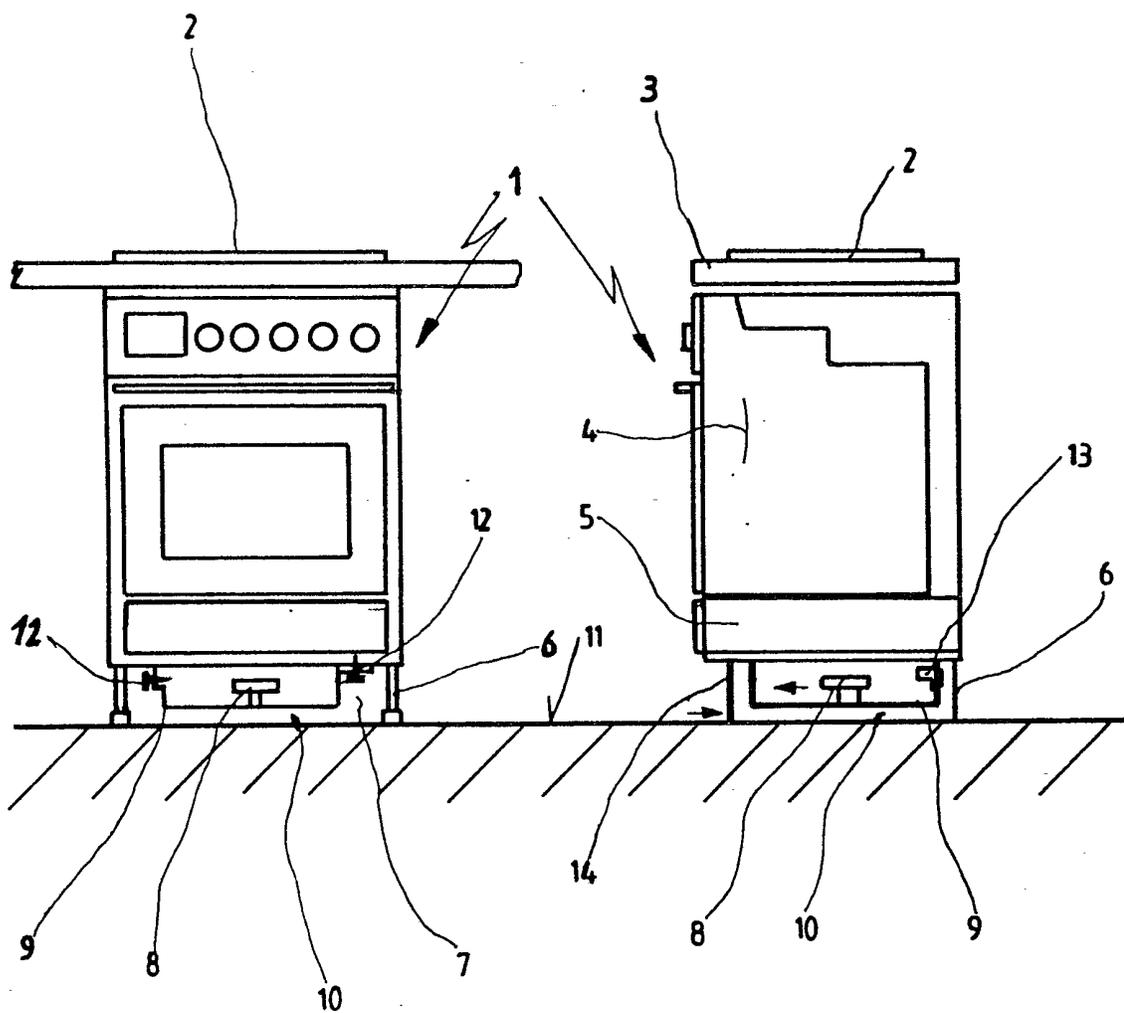


Fig. 1

Fig. 2